



Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 – Identité du prestataire

Asoa, le prestataire, est une entreprise individuelle représentée par Sonia ROSSI SANABRIA, située au 5 rue de la crête 14970 BENOUVILLE, dont le numéro SIREN est le 978 012 862. Il est spécialisé en prestations de services dans le domaine du secrétariat et du support administratif.

Asoa, peut être contacté soit par e-mail à l'adresse : sonia@asoa-caen.fr, soit par téléphone au 06 63 08 86 44.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services énumérées ci-dessous, et conclues entre Asoa et son client :

- ✓ Prestations de gestion administrative
- ✓ Travaux de secrétariat classique
- ✓ Prestations de support administratif
- ✓ Prestations de gestion organisationnelle
- ✓ Accompagnement de projet

Ces prestations de services peuvent être ponctuelles ou régulières et sont destinées tant aux professionnels qu'aux particuliers. Ces CGV sont systématiquement jointes à tous les devis fournis au client, pour lui permettre d'en prendre connaissance lors de toute commande auprès du prestataire. La signature du devis par le client entraîne l'acceptation des présentes CGV.

Article 3 – Obligations des parties

3.1 Le Prestataire

Le prestataire Asoa s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution des prestations. La responsabilité d'Asoa ne saurait être engagée pour une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées de la part du client. Asoa s'engage également à préserver les fichiers informatiques et autres documents confiés par le client. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartient au client de s'en prémunir pour tous les moyens à sa convenance. A ce titre, la responsabilité d'Asoa ne peut donc pas être engagée.

3.2 Le Client

Le client s'engage à fournir à Sonia ROSSI, représentante de Asoa, dès la commande, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Lorsque les prestations sont exécutées dans les locaux du client, le Client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter les matériels et installations. En aucun cas la responsabilité du prestataire ne saurait être recherchée en cas de : - Faute, négligence, omission ou défaillance du client, - Force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté du prestataire, - Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance. A la fin de la réalisation de la prestation, le client dispose de 48 heures pour toute correction éventuelle. Au-delà de ce délai, les travaux sont considérés comme approuvés.

Article 4 – Lieu d'intervention et horaires

4.1 Lieu d'intervention

Asoa effectue ses prestations en télétravail à l'adresse indiquée à l'article 1 et/ou dans les locaux du client, après accord de chacun.



Conditions Générales de Vente (CGV)

4.2 Horaires

Asoa exécute ses missions durant ses jours et horaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 17h00.

Article 5 – Tarifs

Les prix fixés par Asoa sont exprimés en euros (€) et ne sont pas soumis à la TVA (art. 293 b du CGI). Les prix peuvent être exprimés, à l'heure ou au forfait. Ils peuvent être dégressifs en fonction du volume horaire ou forfaitaire commandé. Les tarifs varient selon que la prestation est réalisée en télétravail ou sur site du client. Dans ce dernier cas, les tarifs sont majorés des frais de déplacement. Des frais spécifiques pourront être ajoutés au devis (frais postaux, frais d'impression, petite fourniture) le cas échéant. Toute prestation réalisée sur demande du client en dehors des heures d'ouverture, le week-end et jours fériés, voit son prix majoré de 25 %. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la validation du devis. Cette dernière est effective après signature du client et acceptation des présentes CGV. Asoa se réserve le droit de réviser ses tarifs au 1 er janvier de chaque année.

Article 6 – Devis, commande et facture

Les prestations ne seront réalisées qu'après l'établissement d'un devis par Asoa à son client, et l'acceptation du dit devis par le client. La signature du devis atteste de la prise de connaissance et de l'acceptation des présentes CGV.

6.1 Devis

Asoa adresse un devis gratuit au client, par courrier électronique ou postal. Ce devis est établi sur la base des informations fournies par le client. Il est personnalisé et comporte toutes les mentions obligatoires telles que définies à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Il est accompagné des présentes CGV et il est valable 2 mois à compter de sa date d'envoi.

6.2 Commande

Le devis vaut pour bon de commande dès lors que le client le retourne dûment accepté, daté, signé, tamponné (cachet commercial pour les entreprises) et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

6.3 Facture

Une facture correspondant au devis est établie et transmise au client par Asoa dès la fin de l'exécution des travaux.

6.4 Rétractation

Conformément à l'article L121-21 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de prestation de service (en l'occurrence la date de validation du devis) pour faire valoir son droit de rétractation. Celui-ci doit être notifié à Asoa par écrit par courrier postal en recommandé avec accusé de réception. Le droit de rétractation ne peut s'appliquer dans le cas où, à la demande du client, l'exécution des prestations de service a débuté ou si elles sont terminées avant l'expiration du délai de 14 jours.

Article 7 – Modes et délais de livraison

Les travaux confiés à Asoa seront livrés par voie électronique ou postale, ou exécutés dans les locaux du client conformément à la demande de ce dernier.

Le délai d'exécution des prestations est convenu d'un commun accord entre Asoa et le client. La responsabilité d'Asoa ne saurait être engagée en cas de retard de livraison, résultant de la transmission



Conditions Générales de Vente (CGV)

d'informations erronées, d'un manque d'information, d'éléments de support de travail non exploitables ou fournis après la date de début de la prestation, par le client.

Article 8 – Modalités de paiement

8.1 Délai de paiement

Un acompte de 30 % du montant H.T. peut être demandé à la signature du devis.

Le délai de règlement du solde est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les présentes conditions générales de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

8.2 Modes de paiement acceptés

Le règlement des prestations s'effectue :

- soit par virement bancaire sur le compte de Sonia ROSSI (EI) domicilié au CIC de Caen Beaulieu
IBAN FR76 3002 7160 8100 0210 6460 216 **BIC** CMCIFRPP
- soit par chèque, libellé à l'ordre de : Sonia ROSSI
- soit en espèces, plafonné à 1000 euros (*décret n°2015-741 du 24 juin 2015*)

8.3 Pénalités de retard

Les pénalités de retard correspondent à 6.18% du montant TTC et sont éligibles sans qu'un appel soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (*fixé par l'article D441-5 du Code du commerce*).

Article 9 – Confidentialité

Sonia ROSSI, représentante d'Asoa, s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité de l'intégralité des données transmises par son client, ainsi que du contenu des travaux réalisés pour celui-ci. Toutefois, Asoa ne peut être tenue pour responsable d'une interception ou d'un détournement de données au moment de leur transfert par voie électronique.

Article 10 – Loi Informatique et Libertés

Les données recueillies par Asoa, notamment par la voie de son site internet ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données à l'adresse suivante : sonia@asoa-caen.fr

Article 11 – Contestation

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Caen sera seul compétent, quel que soit le lieu de paiement ou de livraison des prestations de service.